



HLM • DIAGNOSTIC ELECTRIQUE REGULIER?

Par **Del P**, le **14/11/2022** à **17:22**

Bonjour, rnrny a t-il une obligation pour les bailleurs HLM de faire des diagnostics électriques réguliers à l'intérieur des logements? A quelle fréquence? rnrnLocataire depuis plus de 40 ans, il n'y a pas eu d'entretien ou de visite dans l'appartement, avec vérification des prises par exemple. rnrnMerci d'avance pour vos reponses

Par **morobar**, le **14/11/2022** à **17:53**

Bonjour, rnrnLe diagnostique électrique doit être joint au dossier du bail ou à son renouvellement, si l'installation date de plus de 15 ans. (art.3-3 de la loi de 89). rnrnVous devez donc demander à votre bailleur la fourniture du dossier technique au prochain renouvellement du bail.